

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

LE 27 AOUT 1995  
LECRET N°96-131/MPRA/DGFP/DGCA/MC  
portant reclassement et nomination  
de Monsieur IBATA Blaise, Instituteur  
Principal des cadres de la catégorie  
A, hiérarchie II des Services  
Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

LES :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du  
statut général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions  
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuel-  
lement A, B, C, D) des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hié-  
rarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de  
la République du Congo ;  
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut com-  
mun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions des carrières  
administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;  
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit  
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et ré-  
visions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'ar-  
ticle 2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets  
financiers des avancements, des reclassements des révisions des situa-  
tions administratives et des titularisations ;  
(/u le décret n°95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n°95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n°95/32 du 17 Janvier 1995 portant organisa-  
tion des Intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n°3252/MTSS/FP/DGPCE/SSC du 10 Novembre 1990  
autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement)  
déclarés définitivement admis au cours professionnel à suivre un  
stage de formation à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education  
(INSSSED) de Brazzaville en tête KLA I-MBOUKOU Antoine (Régularisation)  
(/u l'arrêté n°456/MTSS/FP/DGPCE du 18 Février 1991 portant  
promotion au titre de l'année 1989 de certains Instituteurs Princi-  
paux des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux  
(Enseignement) en tête ATTIPO Alphonse ;

.../...

